

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance des 17 & 18 décembre 2009 : Délibérations

COMPTES ET BUDGETS

* Budget de l'exercice 2009

09-134 - Décision modificative n°3 pour l'exercice 2009 – admissions en non valeur

* Budget Primitif de la région pour l'exercice 2009

09-135 - Budget Primitif

09-136 - Vote des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

09-137 - Recettes fiscales du Budget Primitif 2010 – fiscalité directe

09-138 - Recettes fiscales du Budget Primitif 2010 – fiscalité indirecte

09-139 - Frais divers de gestion

09-140 - Amortissement des immobilisations

09-141 - Promotion de la Région

09-142 - Patrimoine et logistique

09-143 - Systèmes d'information

09-144 - Personnel de la Région

09-145 - Evaluation des politiques régionales

09-146 - Europe et international

09-147 - Economie sociale et solidaire

09-148 - Aménagement du territoire

09-149 - Transports

09-150 - Aéroports, ports et activités maritimes

09-151 - Développement numérique du territoire

09-152 - Education et enseignement supérieur

09-153 - Culture

09-154 - Jeunesse et sports

09-155 - Agriculture

09-156 - Tourisme.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

09-157 - Appels à candidature pour la dotation d'un fonds de prêt d'honneur régional et de fonds de prêt d'honneur départementaux.....

09-158 - Modification du règlement FRAEX individuel et collectif.....

09-159 - Notification d'un régime temporaire relatif aux Aides Compatibles d'un Montant Limité (ACML).....

09-160 - Valorisation des statuts du syndicat mixte de Mézidon-Canon.....

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

09-161 - Bassins en difficulté-modification du dispositif de redynamisation économique et sociale régional

TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-162 - Acquisition d'une nouvelle génération de matériel neuf pour Paris-Granville

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-163 - Projet territorial de la Basse-Normandie pour la création de la ligne à grande vitesse

09-164 - Adhésion de Normandie Aménagement à la SEM Patrimoniale, portée par la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer.....

09-165 - Politique d'accueil et de maintien de nouveaux habitants en milieu rural

09-166 - VIKMAN Santé.....

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

09-167 - « Basse Normandie Numérique : une stratégie visant l'accès au haut débit pour tous et le déploiement accéléré du très haut débit »

POLITIQUE EDUCATIVE DANS LES LYCEES

09-168 - Modification du règlement du Fonds Social Régional (FSR)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-169 - Contrat de projets 2007-2013 – maîtrise d'ouvrage

09-170 - Avenant 2010 au Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) dans les lycées pour les années 2007 à 2015.....

BATIMENTS REGIONAUX

09-171 - Programme Prévisionnel de Réalisation (PPR) – investissement 2009

ENVIRONNEMENT

- 09-172 - Air et déchets – Plan Régional de la Qualité de l’Air en Normandie (PRQA)
- 09-173 - Lutter contre les changements climatiques – volet territorial.....
- 09-174 - Lutter contre les changements climatiques – économies d’énergie – dispositif « Fonds Régional pour l’Eco-habitat Social » (FORES).....
- 09-175 - Lutter contre les changements climatiques – économies d’énergie – création d’une Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARENE)
- 09-176 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels – Commune de Créances

APPRENTISSAGE

- 09-177 - Mise en place du Programme Pluriannuel d’Investissements Immobiliers dans les CFA (PPII).....
- 09-178 - Modification de l’organisme gestionnaire des trois CFA BTP de la Région

FORMATION PROFESSIONNELLE

- 09-179 - Règlement régional de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue.....
- 09-180 - Formation tout au long de la vie – Programme régional qualifiant – règlement de financement individuel de formation.....
- 09-181 - Vers une adaptation des modalités d’intervention de la Région pour un service public régional de formation permanente.....
- 09-182 - Déclaration commune de l’Etat, de la Région, des organisations interprofessionnelles d’employeurs et des organisations syndicales de salariés
- 09-183 - Pacte Territorial pour l’Insertion (PTI) du département de l’Orne.....
- 09-184 - PRDFP : Politique Régionale de Formation Professionnelle et d’insertion des travailleurs handicapés

CULTURE

- 09-185 - Dispositif de soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique de Basse-Normandie

JEUNESSE

- 09-186 - Information jeunesse – Convention CRIJ.....

LOGEMENT DES JEUNES

- 09-187 - Pérennisation et structuration de la politique régionale en faveur du logement des jeunes.....

FONCIER

- 09-188 - Convention de mobilisation du foncier pour la production de logements sociaux sur l'agglomération de Caen-la-Mer

LOGEMENT

- 09-189 - Avenant à la convention ANAH 2009-2011

DEMOGRAPHIE MEDICALE

- 09-190 - Création d'un dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

AGRICULTURE

- 09-191 - Plan d'aide régional aux secteurs agricole, pêche et ostréiculture en crise
- 09-192 - Filière équine – création du Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie.....

TOURISME

- 09-193 - Modifications des critères d'intervention en faveur des entreprises touristiques : hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visite privés
- 09-194 - Politique Véloroutes et Voies Vertes

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-134

sur la Décision modificative n°3 pour l'exercice 2009 : admissions en non-valeur

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
Mme DUPONT,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances mentionnées dans l'annexe jointe, présentée par Madame le Payeur régional le 15 novembre 2009 pour un montant total de 2 142 056,79 € et portant sur les exercices comptables de 1988 à 2008 ;
- de réaliser une reprise sur provisions pour dépréciation de comptes de tiers pour la somme de 2 142 056,79 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-135

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT), le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010, par chapitre, et pour un montant global de 739 758 323 € dont 325 054 962 € en section d'investissement et 414 703 361 € en section de fonctionnement ;

CONFIRME la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou l'individualisation des crédits ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-136

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : vote des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de voter, au titre du Budget Primitif 2010, un montant global d'autorisations de programme (AP) de 258 586 819 € et un montant global d'autorisations d'engagement (AE) de 359 622 924 €, conformément aux deux tableaux joints en annexes A et B ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-137

sur les recettes fiscales du budget primitif 2010 : fiscalité directe

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de reconduire pour 2010 au niveau fixé en 2009, les taux d'imposition des trois taxes directes perçues par la Région comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 5,29 %
- taxe sur le foncier non bâti : 7,16 %
- taxe professionnelle : 3,18 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-138

sur les recettes fiscales du budget primitif 2010 : fiscalité indirecte

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de reconduire pour 2010 :

- le tarif de la taxe sur les cartes grises soit 29,73 €/CV,
- l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel(GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du superéthanol E85,
- le tarif de la taxe sur les permis de conduire soit 0 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-139

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : frais divers de gestion

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur l'AP de type MO de 10 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 903, un dossier « acquisition d'oeuvres d'art » d'un montant équivalent, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-140

sur l'amortissement des immobilisations

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'arrêter :

- l'amortissement des biens renouvelables autres que les véhicules, acquis en 2004,
- conformément aux états de Madame le Payeur, la valeur des biens acquis en 2004, et sortis de l'actif au 31 décembre 2010 à 1 206 962,92€ ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-141

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : promotion de la Région

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur l'AE de type MO de 340 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 933, un dossier « Actions Stade Malherbe » d'un montant équivalent, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 142

**sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : patrimoine et
logistique**

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER,
DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY,
LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST,
MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes
TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

☐ **Investissement**

* sur l'AP de type MO « Fonctionnement des moyens généraux » de 1 400 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 900, un dossier « moyens généraux » d'un montant équivalent,

* sur l'AP de type MO « Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) » de 100 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 902, un dossier « ESITC » d'un montant identique,

* sur l'AP de type MO « Patrimoine immobilier de la Région » de 100 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 903, un dossier « Associations culturelles » d'un montant équivalent,

* sur l'AP de type MO « Entretien IPC » de 150 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 909, un dossier « Institut Pathologique du Cheval » d'un montant identique,

☐ **Fonctionnement**

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement des services du CRBN » de 3 200 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 930, un dossier « Fonctionnement moyens généraux » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de l'Education » de 620 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 932, un dossier « fonctionnement enseignement » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de la Culture » de 400 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 933, un dossier « fonctionnement culture » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de l'action économique » de 15 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 939, un dossier « fonctionnement action économique » d'un montant identique,

• de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 143

**sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : systèmes
d'information**

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AE de type MO « Informatique des services généraux » de 961 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 930, un dossier « informatisation des services » d'un montant équivalent,

- * sur l'AP de type MO « Informatique des services généraux » de 1 605 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 900, un dossier « informatisation des services » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-144

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : personnel de la Région

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

□ EFFECTIF PERMANENT

- de créer, pour la Direction de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, un poste d'Attaché territorial (catégorie A) et 1 poste de rédacteur territorial (catégorie B), pour la gestion du paiement de la rémunération des stagiaires.

A défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, les postes de catégorie A pourront être pourvus par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; ils seront rémunérés selon le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle par référence aux grilles indiciaires correspondantes et seront susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant ;

- de recruter en 2010, conformément au plan sur 3 ans adopté par délibération n° 08-28 du 14 février 2008 prévoyant la création de 49 ETP dans les lycées entre 2008 et 2010 :

- 4 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 6 Adjoints techniques de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 6 Adjoints techniques de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;

- de transformer, pour ajuster les qualifications aux besoins de l'institution :

- 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe en 2 postes de rédacteur territorial,
- 2 emplois de rédacteur territorial en 2 postes d'attaché territorial ;

□ PERSONNEL DE RENFORT ET BESOINS OCCASIONNELS

- de prévoir :

- dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « ambassadeurs des métiers, de la formation professionnelle et de la VAE », un contrat de 3 ans à un niveau d'attaché territorial pour mener à bien ce projet de coopération avec les acteurs de l'information. Ce renfort étant financé par une subvention versée par le haut commissariat à la jeunesse,

- des contrats de renfort au sein de différents services (Culture, Europe, notamment), s'appuyant sur le cadre d'emploi d'attaché ou de rédacteur territorial,
- l'emploi de personnes expérimentées pour apporter leur appui aux services dans la gestion de certains dossiers complexes, en recourant à un système de vacations, sur la base d'un taux de 200 €/jour indexé sur la valeur du point de la Fonction publique ;

□ RENOUVELLEMENT DE CONTRATS – GROUPE D'ELUS

- de renouveler 6 contrats de collaborateurs de groupe d'Elus passés en application de la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique et arrivant à échéance le 31 décembre 2009, jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée en mars 2010 ;

□ REVALORISATION DES TICKETS RESTAURANT

- de porter à 6 €, à compter du 1^{er} janvier 2010, la valeur faciale du ticket restaurant ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930, 932, 933 et 944 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-145

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : évaluation des politiques régionales

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur l'AE de type MO de 248 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 930, un dossier « évaluation des services généraux » d'un montant équivalent, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-146

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : Europe et international

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

☐ **Investissement**

* sur l'AP de type MO « Divers Investissement Europe International » de 10 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 900, un dossier « Dépenses Diverses DAERI en Investissement », d'un montant équivalent,

☐ **Fonctionnement**

* sur l'AE de type MO « Europe Actions Diverses AEMO » de 1 038 900 € votée pour 2010, sur le chapitre 930, les montants suivants :

- 20 000 € au titre du dossier « Appui au programme INTERREG »,
- 10 000 € au titre du dossier « Présidence Arc Atlantique »,
- 150 000 € au titre du dossier « Communication et Information sur les Fonds Structurels Européens »,
- 155 000 € au titre du dossier « Chine »,
- 20 000 € au titre du dossier « Mobilité des jeunes »,
- 35 000 € au titre du dossier « Canada »,
- 16 000 € au titre du dossier « Norvège »,

• de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-147

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 - Economie sociale et solidaire

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'approuver le lancement du nouvel appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » pour la période du 4 janvier au 2 avril 2010 ;

- de mettre fin au dispositif d'aide régionale « démarche qualité » initié par délibération n° 06-44 en date du 22 juin 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-148

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : aménagement du territoire

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter au titre des « Politiques territoriale et contractuelle » et « études et planification », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type SUB « Cotisations » de 6 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 935, un dossier « 10UCOTISAF » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 149

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : transports

- - - - -

Réuni on du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANDE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AE de type SUB « Exploitation » de 61 944 275 € votée pour 2010 sur le chapitre 938, un dossier « Tarifications TER » d'un montant de 1 640 000 €,

- * sur l'AP de type SUB « Routes » de 200 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 908, un dossier « Infrastructures routières nationales » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF :

- 670 000 € au titre du produit tarifaire « Boos'ter »,
- 460 000 € au titre du produit tarifaire « Liber'ter »,
- 510 000 € au titre du produit tarifaire « Solidari'ter formation »,

→ sur le chapitre 908 du Budget de la Région à la SAFER de Basse-Normandie :

- 200 000 € au titre des acquisitions foncières ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 150

**sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : aéroports, ports
et activités maritimes**

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

Offre aéroportuaire normande

* sur l'AP de type SUB « Travaux aéroports » de 1 100 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 908, un montant de 600 000 € pour le dossier « aéroports »,

* sur l'AE de type SUB « Etudes Aéroports » de 255 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 938, un dossier « Aéroport de Deauville-Normandie » d'un montant équivalent,

Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg - PNA

* sur l'AP de type MO « Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg-PNA » de 6 470 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 908, un dossier « Ports Normands Associés » d'un montant équivalent,

* sur l'AE de type MO « Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg-PNA » de 540 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 938, un dossier « Ports Normands Associés » d'un montant équivalent ;

• d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

➡ sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 600 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, pour l'année 2010,
- 6 470 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA, pour l'année 2010,

➡ sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 255 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, pour l'année 2010,
- 540 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA, pour l'année 2010 ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-151

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : développement numérique du territoire

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AP de type SUB « Soutien aux projets TIC » de 40 500 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 905, les montants suivants :

- 4 850 000 € au titre du dossier « Haut Débit AP »,
- 200 000 € au titre du dossier « Télésanté AP »,
- 300 000 € au titre du dossier « FEDER »,

- * sur l'AP de type MO « Réseau Régional VIKMAN » de 150 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 905, un montant équivalent pour le dossier « Réseau Régional VIKMAN investissements »,

- * sur l'AE de type SUB « Soutien aux projets TIC » de 800 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 935, un montant équivalent pour le dossier « Espaces Publics Numériques AESUB » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-152

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : éducation et enseignement supérieur

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

□ **Moyens des lycées »**

* sur l'AE de type SUB « Dotations de fonctionnement des EPLE » de 29 640 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 21 936 308 € au titre du dossier « Financement des établissements publics »,
- 7 703 692 € au titre du dossier « Forfait d'externat des lycées privés »,

* sur l'AP de type MO « Equipement des lycées » de 6 200 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 902, les montants suivants :

- 6 000 000 € au titre du dossier « Achat matériel informatique pour les lycées »,
- 200 000 € au titre du dossier « Achat de plateaux de service restauration »,

* sur l'AP de type SUB « Equipement des lycées » de 8 874 020 € votée pour 2010, sur le chapitre 902, les montants suivants :

- 5 602 350 € au titre du dossier « Equipements pédagogiques dans les EPLE »,
- 823 670 € au titre du dossier « Equipement du service général dans les lycées »,
- 2 448 000 € au titre du dossier « Equipements des lycées privés » ;

□ **Politique éducative**

* sur l'AE de type SUB « Politique éducative » de 2 620 799 € votée pour 2010, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 1 000 000 € au titre du dossier « Boîtes à outils »,
- 1 100 000 € au titre du dossier « Budget participatif »,
- 54 929 € au titre du dossier « PRDFP »,
- 303 800 € au titre du dossier « Fonds social régional »,
- 65 170 € au titre du dossier « Mémorial »,
- 96 600 € au titre du dossier « Bourses de mobilité »,

□ **Sanitaire et social**

* sur l'AE de type SUB « Financement des étudiants et des établissements de formations sanitaires et sociales » de 24 705 522 € votée pour 2010, sur le chapitre 931, les montants suivants :

- 1 648 320 € au titre du dossier « Gratuité des études »,
- 2 958 000 € au titre du dossier « Bourses »,
- 20 099 202 € au titre du dossier « Financement des écoles et instituts de formations »,

• de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 153

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : culture

- - - - -

Réuni on du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

* sur l'AP de type SUB « Culture Sectorielle » de 5 924 381 € votée pour 2010, sur le chapitre 903, les montants suivants :

- 60 000 € au titre du dossier 10FRESPARI « développement des réseaux et des partenaires avec des professionnels de la culture »,
- 170 000 € au titre du dossier 10FCOPBHNI « coopération entre les deux Régions normandes »,

* sur l'AE de type SUB « Culture Sectorielle » de 15 852 029 € votée pour 2010 sur le chapitre 933, les montants suivants :

- 2 535 600 € au titre du dossier 10FRESPARF « développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture »,
- 985 000 € au titre du dossier 10FCREDIFF « création et diffusion artistiques et culturelles »,
- 50 000 € au titre du dossier 10FCOPBHNF « coopération entre les deux Régions normandes »,
- 978 000 € au titre du dossier 10FVALPATF « valorisation et sauvegarde du patrimoine »,
- 390 193 € au titre du dossier 10FRAYREGF « contribution au rayonnement de la Région » ;

• d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

* sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 230 000 € :

- 60 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie pour l'acquisition d'œuvres,
- 170 000 € à l'Association Peindre en Normandie pour l'acquisition d'œuvres,

* sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 4 938 793 € :

- 385 000 € à l'association Musique en Normandie pour la poursuite de ses activités en 2010,
- 380 000 € à l'association la Maison de l'Image pour la poursuite de ses activités en 2010,
- 128 000 € à l'association Transat Vidéo pour la poursuite de ses activités en 2009,
- 550 000 € à l'association Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2010,
- 310 000 € à l'association Centre Chorégraphique National Caen Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2010,
- 182 600 € à l'EPCC Centre Régional des Arts du Cirque de Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2010,
- 350 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie pour la poursuite de ces activités 2010,
- 250 000 € à l'association Centre Régional d'Octeville-Photographie Nord - Européenne pour la poursuite de ses activités 2010,
- 525 000 € à la SCOP Centre Dramatique National de Normandie-Comédie de Caen au titre de sa programmation en 2010,
- 460 000 € au Théâtre du Préau-Centre Dramatique Régional de Vire pour la poursuite de ses activités en 2010,
- 50 000 € à l'association Peindre en Normandie pour la poursuite de ses activités en 2010 et le suivi technique de la collection,
- 400 000 € à l'association Normandie Patrimoine pour la poursuite de ses activités 2010 (conservation préventive, restauration...),
- 280 000 € à l'association Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique pour la poursuite de ses activités en 2010 (réseau des musées, recherches et études...),
- 298 000 € à l'Association Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son (ARCIS) pour la poursuite de ses activités en 2010,
- 390 193 € à l'association Les Arts Florissants au titre de son partenariat avec la Basse-Normandie ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-154

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : jeunesse et sports

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AP de type MO « Etude Centre athlètes de haut niveau » de 60 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 903, un montant équivalent au titre du dossier « Equipements sportifs »,

- * sur l'AE de type SUB « Jeux Equestres Mondiaux 2014 » de 10 000 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 933, un montant équivalent au titre du dossier « JEM 2014-GIP » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 155

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : agriculture

- - - - -

Réuni on du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- sur l'AP pluriannuelle « plan végétal environnement » de 1 500 000 € votée en 2008, un dossier « Plan Végétal Environnement AP » de 60 000 € ;
- sur l'AE « salariat et emploi agricole – hors CPER » de 160 000 € votée pour 2010, un dossier « installation et emploi agricole AE » de 60 000 € ;

• d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

* sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 70 000 € à l'ASP pour les contrats de parrainage 2010 et la prise en charge des frais de gestion correspondants, l'ASP ayant la charge de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires,
- 60 000 € à l'association Solidarités Paysans Basse-Normandie au titre de son programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 98 480 € TTC,

* sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 60 000 € à l'ASP, pour le Plan Végétal pour l'Environnement 2010, l'ASP ayant la charge de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires ;

• de prévoir pour l'association Solidarités Paysans Basse-Normandie les modalités de paiement suivantes :

- versement d'une avance représentant 60 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,
- solde sur présentation du bilan technique et financier des actions,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-156

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2010 : tourisme

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 15 contre (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type SUB « Promotion touristique régionale » de 2 280 000 € votée pour 2010 sur le chapitre 939, un dossier « Image de la Normandie » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 2 280 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-157

sur le développement économique : appels à candidature pour la dotation d'un fonds de prêt d'honneur régional et de fonds de prêt d'honneur départementaux

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. BEAUVAIS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les règlements des appels à candidatures pour la dotation de fonds de prêts d'honneur départementaux et la dotation d'un fonds de prêt d'honneur régional, joints en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions relatives à toute modification éventuelle de ces règlements et à toute nouvelle publication ultérieure de ces appels à candidature ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-158

sur le développement économique : modification du règlement FRAEX individuel et collectif

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. BEAUVAIS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) les modifications apportées au règlement FRAEX pour les actions suivantes :

Prospection individuelle à l'export nouveaux marchés/nouveaux produits :

- le versement de l'aide se fera en 2 fois (et non plus en 3 fois maximum), soit 50 % à la signature de la convention et le solde à l'issue du programme,

Prospective collective à l'export :

- le nombre minimal d'entreprises requis pour bénéficier de l'aide est ramené à 2 (et non plus 5),
- le seuil pour les PME est ramené à 50 % (et non plus 75 %) ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute modification éventuelle de ces règlements ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-159

sur le développement économique : notification d'un régime temporaire relatif aux Aides Compatibles d'un Montant Limité (ACML)

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. BEAUVAIS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les modalités de mise en oeuvre du régime temporaire relatif aux Aides Compatibles d'un Montant Limité (ACML), exposées dans la fiche jointe en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision de modification éventuelle de ce régime ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-160

sur le développement économique : validation des statuts du syndicat mixte de Mézidon-Canon

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. BEAUVAIS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la création du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la plateforme logistique multimodale de Mézidon-Canon, **sous réserve de l'adhésion du Conseil Général du Calvados** ;

- d'approuver les statuts de ce Syndicat Mixte joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 161

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : bassins en difficulté-
modification du dispositif de redynamisation économique et sociale régional**

- - - - -

Réuni on du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. BEAUVAIS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANDE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au dispositif de redynamisation économique et sociale régional et reprises ci-dessous :
 - Le périmètre d'intervention ainsi que la durée du dispositif sont arrêtés au cas par cas, en fonction de l'impact du sinistre et de son rayonnement,
 - La notion de seuil est supprimée au profit de celle « d'impact significatif pour le territoire »,
 - Signature d'un contrat entre la Région et le ou les président(s) de Pays concerné(s) par le périmètre d'intervention, préalablement au lancement du dispositif sur un territoire,
 - Le dispositif de redynamisation est rebaptisé CRETE (Contrat de Relance Economique Territoriale pour l'Emploi)
 - Le lancement d'un appel d'offres global pour l'ensemble des zones de redynamisation à venir avec une mobilisation du prestataire, au cas par cas, par bons de commande en fonction des décisions d'intervention ;
- de mettre en place le dispositif sur une partie du pays d'Auge et du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) comprenant les intercommunalités suivantes : Estuaire de la Dives, Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ), Cambremer, Lisieux-Pays d'Auge, Moyaux porte du pays d'Auge, Orbiquet, Pays de Livarot et Pays du Camembert ;
- d'affecter, sur l'AP pluriannuelle « Fonds de modernisation industrielle » de 9 716 726 € votée en 2010, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 1 000 000 € afin d'abonder le fonds de renouvellement immobilier mis en place en 2007, pour accompagner les implantations nouvelles et la requalification de locaux anciens ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les décisions d'adaptation du dispositif, en particulier pour l'attribution des aides proposées et le choix des territoires concernés ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-162

sur les transports ferroviaires : acquisition d'une nouvelle génération de matériel neuf pour Paris-Granville

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 7 533 930 € en complément de celle de 131 337 604 € accordée par délibération n° 09-117 du 22 octobre 2009, ce qui porte à 138 871 534 €, le montant global de la subvention à la SNCF pour l'acquisition d'un nouveau matériel ;

- de confirmer la délégation accordée à la Commission Permanente pour les décisions relatives à l'acquisition du nouveau matériel et à la construction d'un dépôt de maintenance ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF :

- . l'avenant n° 1 à la convention relative à l'attribution de subvention pour le financement de l'acquisition de 18 rames quadricaises en version bimode bicourant destinées aux dessertes TER de la Région Basse-Normandie, avenant relatif au financement de l'acquisition de 15 rames hexacaisses en version bimode bicourant destinées aux dessertes TER et Corail Intercités de l'axe Paris-Granville de la Région Basse-Normandie,

- . le protocole d'accord sur la performance du service sur la ligne Paris-Granville,

- . le protocole d'accord sur l'exploitation de la ligne par la SNCF (activité Corail Intercités),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-163

**sur l'aménagement du territoire : projet territorial de la Basse-Normandie pour la
création de la ligne à grande vitesse**

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS,
MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY,
M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO,
TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport « Pour une LGV en Normandie » joint en annexe ;
- de donner un accord de principe à l'adhésion de la Région à la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen presque île », à titre minoritaire en voix et en capital ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur l'adhésion de la Région à la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen presque île », lorsque le projet définitif des statuts sera établi et le montant du capital défini ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention-cadre « Caen : capitale régionale » avec la Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer et la Ville de Caen, jointe en annexe 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-164

sur l'aménagement du territoire : adhésion de Normandie Aménagement à la SEM Patrimoniale, portée par la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'adhésion de Normandie Aménagement à la SEM Patrimoniale, dédiée au portage immobilier de bâtiments et dont la création pourrait intervenir au cours du premier trimestre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-165

sur l'aménagement du territoire : politique d'accueil et de maintien de nouveaux habitants en milieu rural

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver les nouvelles orientations pour l'année 2010 et les modalités d'intervention de la politique d'accueil et de maintien de nouveaux habitants en milieu rural, conformément à l'annexe jointe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits dédiés à cette politique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 166

sur le développement numérique du territoire : VIKMAN Santé

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de poursuivre le projet VIKMAN Santé pour une période supplémentaire et transitoire jusqu'à la reprise du projet par le Groupement de coopération sanitaire Télésanté en Basse-Normandie, soit au plus tard le 31 décembre 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant de prolongation à la convention constitutive du groupement de commande publique avec l'ensemble des établissements de Santé publics, privés ou libéraux candidats, sous la coordination de la Région afin de lancer les consultations publiques nécessaires et d'exécuter les marchés associés,
- les avenants de prolongation aux conventions financières entre la Région et les établissements adhérents au groupement,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-167

sur le développement numérique du territoire : « Basse-Normandie Numérique : une stratégie visant l'accès au haut débit pour tous et le déploiement accéléré du très haut débit »

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les conditions opérationnelles du soutien de la Région aux projets de Réseaux d'Initiatives Publiques des collectivités infra régionales et reprises en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour autoriser le Président à signer les conventions d'application de la convention-cadre établie avec le Département de la Manche et le syndicat mixte Manche Numérique ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention-cadre précitée,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-168

sur la politique éducative dans les lycées : modification du règlement du Fonds Social Régional (FSR)

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le barème du règlement du Fonds Social Régional (FSR) relatif aux modalités de prise en charge, en remplaçant la référence RMI par sa nouvelle désignation : RSA socle, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-169

sur l'enseignement supérieur : contrat de projets 2007-2013 – maîtrise d'ouvrage

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de solliciter la maîtrise d'ouvrages pour deux opérations inscrites au CPER 2007-2013, à savoir, la construction de la « Maison des Sciences » sur le site du GANIL et l'extension de l'antenne viroise de l'IUT de Caen pour le DUT « génie de la distribution industrielle » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 170

**sur l'avenant 2010 au Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) dans
les lycées pour les années 2007 à 2015**

- - - - -

Réuni on du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS,
MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY,
M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO,
TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter l'avenant 2010 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-171

sur les bâtiments régionaux : Programme Prévisionnel de Réalisation (PPR) - Investissements 2009

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, à l'unanimité, du Programme Prévisionnel de Réalisation (PPR) relatif aux investissements 2010, joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-172

sur l'environnement : air et déchets – Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie (PRQA)

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 10 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme LUYPAERT,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 décembre 2009,

Après avoir entendu Monsieur Daniel BOSQUET, Conseiller Régional représentant la Région au sein du Comité Consultatif et Technique du Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Régional pour approuver le Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie et pour prendre toutes décisions le concernant ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-173

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – volet territorial

- - - - -

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme LUYPAERT,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURRET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau dossier de candidature de l'appel à projet « vers un plan climat territorial à destination des Pays et des PNR », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-174

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – économies d'énergie –
dispositif « FOnDs Régional pour l'Eco-habitat Social » (FORES)**

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS,
MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme
PAUL, M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme LUYPAERT,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
M. TOURET,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre du programme « Défi'NeRgie Basse-Normandie », les nouvelles conditions d'éligibilité du dispositif FORES et la fiche d'aide correspondante, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-175

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – économies d'énergie –
création d'une Association Régionale pour la Construction Environnementale en
NormandiE (ARCENE)**

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BOSQUET, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET,
M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY,
LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL,
M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
Mme COUSIN,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme LUYPAERT,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les statuts de l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-176

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels –
commune de Créances**

Réunion du JEUDI 17 DECEMBRE 2009

Réuni le jeudi 17 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BOSQUET, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET,
M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANÇOIS, MM. LEROY,
LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL,
M. PINEL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
Mme COUSIN,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. DENIAUD,
M. DETEY,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
M. LEFRANC,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme LUYPAERT,
Mme PREVOST,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 90 000 € accordée au titre de la période transitoire à la commune de Créances, par délibération n°07-525 du 6 juillet 2007 ;

- d'affecter sur l'AP « Préserver les ressources en eau », de 720 000 € votée en 2010, un dossier d'un montant de 90 000 € au titre de la politique de l'eau hors CPER ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget de la Région, une subvention de 90 000 € à la commune de Créances (Manche) pour le transfert de ses eaux usées vers la station d'épuration de la commune de Pirou, pour un montant de dépenses subventionnables de 900 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-177

sur l'apprentissage : mise en place du programme pluriannuel d'investissements immobiliers dans les CFA (PPII)

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- le programme pluriannuel d'investissements immobiliers dans les CFA pour la période 2010-2018, joint en annexe 1,
- la programmation concernant les années 2010 et 2011 pour un montant de 6,946 500 M€, conformément à l'annexe 2 ;

• de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-178

sur l'apprentissage : modification de l'organisme gestionnaire des trois CFA BTP de la région

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte des transformations concernant les associations gestionnaires départementales des trois CFA BTP et de la création d'une association régionale paritaire gestionnaire à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-179

sur la formation professionnelle : règlement régional de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement relatif à la prise en charge des rémunérations et des droits connexes des stagiaires de la formation professionnelle, joint en annexe, qui s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-180

**sur la formation professionnelle continue : formation tout au long de la vie –
programme régional qualifiant – règlement de financement individuel de formation**

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau règlement du financement individuel de formation, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-181

**sur la formation professionnelle : vers une adaptation des modalités d'intervention de la
Région pour un service public régional de formation permanente**

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 6 abstentions (MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST),

- d'approuver le principe et la démarche de création d'un service public régional de la formation permanente ;

- de définir le périmètre du futur service public régional de la formation permanente en référence aux activités suivantes :

- l'orientation et l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi,
- la formation générale et la formation de base des personnes en recherche d'emploi,
- les formations permettant aux personnes en recherche d'emploi d'accéder à une qualification professionnelle,
- l'accompagnement pour accéder à la Validation des Acquis de l'Expérience ;

- de retenir comme principes fondateurs du futur service public régional de formation permanente :

- l'égalité pour les bénéficiaires,
- la continuité et la régularité de la prestation,
- l'adaptabilité de l'offre de formation,
- la transparence de la prestation,
- l'évaluation et l'amélioration continue ;

- d'autoriser le Président :

- à prendre les décisions relatives à la mise en œuvre et à la gestion de ce service public régional de formation permanente,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-182

sur la formation professionnelle : déclaration commune de l'Etat, de la Région, des organisations interprofessionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les objectifs, les principes et les modalités de mise en œuvre du partenariat défini entre l'Etat, la Région, les organisations interprofessionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés sur l'emploi et la formation ;

- d'autoriser le Président :

- à signer avec l'Etat, les organisations syndicales interprofessionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés, la déclaration précitée, et la convention de partenariat correspondante jointes en annexe,
- à désigner les représentants de la Région qui siégeront au Comité de Pilotage.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-183

sur la formation professionnelle : Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) du département de l'Orne

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver l'engagement de la Région dans le Pacte Territorial d'Insertion ornaï ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la Préfecture de l'Orne, le Pôle Emploi et la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, le Pacte Territorial d'Insertion, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-184

sur le PRDFP : politique régionale de formation professionnelle et d'insertion des travailleurs handicapés

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de coopération pour l'accès des travailleurs handicapés à la formation professionnelle 2010-2012, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), la convention précitée,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-185

sur la culture : dispositif de soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL), 3 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, Mme TOUZOT),

- d'approuver le règlement joint en annexe relatif au dispositif « Soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles régionales » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-186

sur la jeunesse : information jeunesse - Convention CRIJ

- - - - -

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Madame GOBERT, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention cadre entre le CRIJ et la Région Basse-Normandie jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-187

**sur le logement des jeunes : pérennisation et structuration de la politique régionale en
faveur du logement des jeunes**

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le régime d'intervention relatif à la pérennisation et la structuration de la politique régionale en faveur du logement des jeunes, repris dans l'annexe jointe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les projets ainsi que les conventions afférentes et procéder à l'individualisation de ces crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-188

sur le foncier : convention de mobilisation du foncier pour la production de logements sociaux sur l'agglomération de Caen-la-Mer

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de mobilisation du foncier pour la production de logements sociaux sur l'agglomération de Caen-la-Mer, conformément à l'annexe jointe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits correspondants et à la validation de la convention Région Basse-Normandie et EPFN concernant le pilotage des dispositifs envisagés dans la convention susvisée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention de mobilisation du foncier pour la production de logements sociaux sur l'agglomération de Caen-la-Mer précitée ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-189

sur le logement : avenant à la convention ANAH 2009-2011

- - - - -

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de développement local » de 400 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 90 000 €, au titre de l'année 2009 de la convention pour la gestion des aides de l'habitat privé entre la Région Basse-Normandie et l'Agence Nationale de l'Habitat 2009-2011 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Agence Nationale de l'Habitat, un montant de 90 000 € au titre de l'avenant n° 2 à la convention pour la gestion des aides de l'habitat privé entre la Région Basse-Normandie et l'Agence Nationale de l'Habitat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 correspondant, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-190

sur la démographie médicale : création d'un dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural conformément à l'annexe jointe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour définir le règlement d'intervention, précisant les modalités d'indemnisation, les terrains de stage éligibles, les engagements des stagiaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGI ON BASSE- NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 191

**sur le plan d'aide régional aux secteurs agricole, pêche et ostréiculture en
crise**

- - - - -

Réuni on du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT,
HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS,
LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM.
PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANDE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- la mise en place d'un nouveau régime d'aide d'accompagnement des investissements dans les CUMA, conformément à l'annexe 1,
- l'élargissement à de nouvelles productions de l'aide à l'investissement nécessaire à une démarche qualité, conformément à l'annexe 2,
- la poursuite des aides existantes dans le domaine du soutien à l'installation agricole, des filières animales et des filières végétales, des démarches sous signes de qualité, des investissements agroalimentaires et de transformation à la ferme, et aux systèmes d'exploitation économes en intrants ;

• de modifier les régimes d'aide suivants :

- « contrat de parrainage », pour permettre le renouvellement d'un contrat de parrainage, pour une durée supplémentaire d'un an, pour les jeunes s'installant en production laitière ou légumière,
- « projets des territoires sous maîtrise d'ouvrage des Pays ou des Parcs Naturels Régionaux », pour déplaçonner l'aide attribuée aux territoires, qui souhaiteraient mener une action ciblée sur l'installation dans le secteur laitier ou légumier (l'aide étant normalement plafonnée à 45 000 € pour les actions 11 et 13 par bénéficiaire et par période de trois ans),
- « Installation des jeunes pêcheurs » et « Investissements à bord des navires » en ajoutant un critère d'éligibilité : débarque obligatoire des produits pêchés sous criées ou dans un point de débarque mis en œuvre suite au Plan Régional des Points de Débarque ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-192

sur l'agriculture : filière équine – création du Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie, joints en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'identité visuelle et une appellation courante de ce Syndicat Mixte ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-193

sur le tourisme : modifications des critères d'intervention en faveur des entreprises touristiques : hôtellerie, hôtellerie - restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visite privés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, Conseiller Régional en charge du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'intervenir, au titre de la répartition des dossiers entre la Région et les Départements, pour les dossiers d'investissements de dépenses éligibles supérieurs à 250 000 € HT ;

- d'approuver les modifications apportées aux critères d'attribution des aides en faveur des entreprises touristiques telles que présentées dans les documents joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-194

sur la politique Véloroutes et Voies Vertes

- - - - -

Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Réuni le vendredi 18 DECEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
M. FORAFO,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LECOSTEY,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. THOURY,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, Conseiller Régional en charge du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-66 du 25 juin 2007 relative à la mise en place de la Charte Qualité Hébergement des Véloroutes et Voies Vertes en Basse-Normandie, en étendant le dispositif d'aide financière incitant l'adaptation des hébergements à l'accueil des touristes à vélo à l'ensemble des itinéraires matérialisés sur le Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR